

Deuxième séance, mercredi 11 février 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Motion M1066.08 Moritz Boschung/Katharina Thalmann-Bolz (augmentation des crédits pour la rétribution du courant injecté à prix coûtant [RPC]); prise en considération. – Projet de décret N° 124 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'énergie / rétribution à prix coûtant du courant injecté); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport N° 113 sur le postulat N° 312.06 Christine Bulliard/Jacques Bourgeois concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique. – Projet de loi N° 110 portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes, entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de décret N° 108 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1056.08 Moritz Boschung/Edgar Schorderet (adapter les articles 28 et 30 de la loi sur les agglomérations à des circonstances plus réalistes); prise en considération. – Postulat P2032.08 Hugo Raemy/Martin Tschopp (égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration fribourgeoise); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 député-e-s; absents: 12.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Pierre-Alain Clément, Claudia Cotting, Jean-Pierre Dorand, René Fürst, Joe Genoud, Patrice Jordan, Pierre Mauron, Christa Mutter, Stéphane Peiry, Yvonne Stempfel-Horner, Olivier Suter, Rudolf Vonlanthen.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Je vous informe qu'une motion intitulée «Crise économique – affectation de moyens à la relance» a été déposée ce matin sur vos pupitres. Elle est accompagnée d'une motion d'ordre demandant qu'elle soit traitée par le Grand Conseil selon la procédure urgente. En fonction du programme et des disponibilités du conseiller d'Etat, la motion d'ordre sera traitée demain matin.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

**Motion M1066.08 Moritz Boschung/
Katharina Thalmann-Bolz**
(augmentation des crédits pour la rétribution du
courant injecté à prix coûtant [RPC])¹

Prise en considération

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Im Namen der beiden Motionäre und der 48 Mitunterzeichner der Motion danke ich dem Staatsrat für die Bereitschaft, unsere dringliche Motion zur Einspeisevergütung zu unterstützen. Wir laden Sie ein, die Motion zu überweisen und ebenso anschliessend den vom Generalsekretariat bereitgestellten Entwurf für ein Dekret gutzuheissen, damit die Standesinitiative ohne weitere Verzögerung nach Bern geschickt werden kann.

Wir sind überzeugt, dass die Standesinitiative genau zum richtigen Zeitpunkt erfolgt. Sie ergänzt in sehr konkreter Art die parlamentarische Initiative unseres ehemaligen Kollegen und jetzigen Nationalrates Jacques Bourgeois, die genau in die gleiche Richtung zielt.

Sie ist aber auch inhaltlich und in der Sache zutreffend. Vor ein paar Tagen wurde eben bekannt, dass der Fördertopf für den grünen Strom bereits vollständig ausgeschöpft ist und deshalb seit dem 1. Februar Beiträge für Stromproduktionsanlagen aus Wasserkraft, Photovoltaik, Windenergie, Geothermie, Biomasse sowie aus Biomasse-Abfällen auf eine Warteliste gesetzt werden müssen. Es darf nicht sein, dass ausgerechnet in einer Zeit, wo sich eine Energieknappheit abzeichnet, so viele gute alternative Energien ungenutzt auf der Seite gelassen werden. Es ist deshalb richtig und wichtig, dass wir aus Freiburg mit einer Standesinitiative in «Bundesbern» uns melden und uns für mehr Mittel für alternative Energien einsetzen. Der Ansatz des Staatsrates scheint uns dafür richtig und zudem konkret zu sein. Auch beim Bundesamt für Energie denkt man an eine entsprechende, in die gleiche Richtung zielende Gesetzesänderung.

Gemessen an der Zahl der Gesuche ist der Bereich der Photovoltaik überall, auch im Kanton Freiburg, der Grösste. Auch wenn dieser Produktionsweg im Moment noch relativ teuer und unrentabel ist oder zu sein scheint, so ist es andererseits doch jener, der für

¹ Déposée et développée le 4 décembre 2008, BGC p. 2550; réponse du Conseil d'Etat le 27 janvier 2009, BGC p. 357.

die meisten Einwohner und Hausbesitzer am ehesten in Frage kommen kann. Und wenn die Produktionsmenge von Photovoltaik-Anlagen erhöht werden kann, werden auch deren Produktionskosten erheblich sinken, was ja bereits jetzt angefangen hat, der Fall zu sein.

Wir haben also allen Grund, die vorliegende Motion und das Dekret gutzuheissen und wir laden Sie dazu ein.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre-gauche est bien évidemment extrêmement favorable tant à la motion qu'au projet de décret, dont elle partage le principe, l'idée et les propositions concrètes. Nous félicitons nos confrères, nous les remercions et nous voyons avec beaucoup de réjouissance la célérité du Conseil d'Etat pour traiter ce thème. Nous partageons également les préoccupations générales des motionnaires pour soutenir toutes les initiatives qui permettent de produire de l'énergie de manière renouvelable. C'est pour cette préoccupation que nous acceptons avec un «oui et» et non pas comme généralement avec un «oui mais» cette proposition. Il y a une petite question qui nous turlupine quand même, c'est la suivante: combien y a-t-il dans le canton de Fribourg d'installations productrices d'énergie renouvelable qui sont annoncées et qui ne peuvent pas bénéficier de l'offre d'achat à prix coûtant de la Confédération? On sait au niveau fédéral qu'il y en a 5426. Combien au niveau cantonal?

Pourquoi cette préoccupation bien fribourgeoise? Tout d'abord car la question de la production d'énergie renouvelable est vitale et urgente. Il y a un besoin extrême et important de produire mieux l'énergie dont nous avons besoin et tous les moyens doivent être mobilisés et aucune institution ne peut à elle seule répondre à l'ensemble des besoins. Il faut rejoindre toutes les bonnes volontés et tous les moyens de les fédérer. Pour une seconde raison, car il me semble que les temps ont passé où l'on pouvait prendre la Confédération pour une vache laitière. Son budget a aussi un fond, comme on s'en aperçoit actuellement avec les problèmes que vous connaissez bien en relation avec la crise internationale. Le temps n'est pas très loin où les subventions prises sur le budget fédéral ne suffiront plus. Il faudra envisager de recourir à des taxes sur le CO₂ par exemple. La belle époque où le canton de Fribourg pouvait aller pleurer misère à Berne nous semble dépassée. La situation est beaucoup plus au partenariat entre la Confédération et les cantons, avec des cantons qui prennent des initiatives et leurs responsabilités. Il ne nous surprendrait pas que, s'il y avait une rallonge de la part de la Confédération, elle serait en fonction des efforts propres consentis par les cantons eux-mêmes. La production d'énergie renouvelable est une question trop importante pour que notre canton puisse se contenter de passer la facture plus haut, de tendre la main en disant: c'est hors de notre portée. Notre canton doit assumer ses responsabilités et soutenir plus résolument que jusqu'ici la production et les économies d'énergie renouvelable sur son territoire. Pour parler de propositions concrètes, nous pensons à celle-ci entre autres: pourquoi le canton de Fribourg ne pourrait-il pas suivre la piste d'autres

cantons comme celui de Zürich, de Bâle, de Genève, pour assumer ses propres responsabilités? Cela signifie que, par exemple à Genève, les services industriels genevois achètent au prix coûtant et selon le barème de la Confédération l'énergie renouvelable produite par des installations qui sont sur une liste d'attente de la Confédération et qui sont sur son canton. Pourquoi ne pas le penser aussi dans le canton de Fribourg? Nous aurons sûrement l'occasion de reparler prochainement de cette question, lorsque nous traiterons de la stratégie cantonale en matière d'énergie. Ce sera le moment de nous souvenir de ce que fait le canton en matière d'énergie pour contribuer à son propre développement durable.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Il est fort regrettable que l'encouragement aux énergies renouvelables soit freiné par un plafond de l'enveloppe à disposition aussi bas qu'aujourd'hui. Notre pays a été un précurseur dans le domaine du photovoltaïque avec une certaine avance, même sur nos voisins européens. Un grand nombre de PME suisses, romandes et fribourgeoises ont participé au développement de cette technologie et sont prêtes, en cette période plus que jamais, à réaliser un grand nombre d'installations.

Or, la politique frileuse de la majorité de notre pays en matière d'énergie renouvelable a relégué la Suisse loin derrière nos voisins, notamment l'Allemagne, leader aujourd'hui dans le domaine du photovoltaïque, de l'éolien et j'en passe. Je regrette également que notre gouvernement ait abandonné, il y a déjà bientôt deux ans et avec l'aval de la majorité de ce parlement, l'aide aux installations photovoltaïques. Si vous associez en Europe «développement durable» et «Fribourg», personne ne pense une seule seconde au Fribourg du «high-tech in the green», mais bien à Fribourg-en-Brisgau, devenue la capitale du photovoltaïque et cela aussi bien dans sa production que dans son application. Profitons de l'aura de notre grande sœur allemande et emboîtons-lui le pas sur les énergies renouvelables. Notre économie régionale a également tout à y gagner, car l'argent investi dans ce domaine l'est localement. Avec ces considérations, c'est bien évidemment à l'unanimité que le groupe socialiste acceptera la motion urgente et le projet de décret portant dépôt de l'initiative cantonale à l'Assemblée fédérale.

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Effektiv ist die Sonnenenergie zur Zeit noch eine derjenigen alternativen Energien, die teuer oder teurer sind als andere. Aber es dürfte auch klar sein, dass die Sonne diejenige Energie ist, die uns hoffentlich am längsten erhalten bleibt und nicht ausgehen wird. Die Effizienz wird gesteigert, darum auch der Entscheid der Swissgrid, die Beträge ab dem Jahre 2010 jeweils um 8% zurückzunehmen. Ich möchte an dieser Stelle noch einmal daran erinnern, dass bei allen Diskussionen und bei aller Sensibilität, die wir haben, doch diese Projekte nicht bei jeder Gelegenheit durch Einsprachen verhindert werden sollten. Ich war vorgestern im Kanton Waadt eine hydraulische Anlage besichtigen. Da wurde 1,5 km Bach eingelegt, und da wird heute sehr viel Strom produziert. Ich denke, das wäre heute schon nicht mehr

möglich. Im Zusammenhang mit der Photovoltaik stellen wir dasselbe fest und ich möchte bei dieser Gelegenheit einmal mehr darum bitten, und sagen, dass wir doch das Ganze einfacher handhaben mögen.

Ich weiss, es ist in Arbeit, auch von Seiten der Bewilligungen her: Auf schweizerischer Ebene hat der Bundesrat für Photovoltaik auf den 1. Januar 2008 einen neuen Erlass herausgegeben, der bestätigt, dass es für Photovoltaik-Anlagen im Prinzip nur noch eine einfache Baubewilligung braucht. Und es gibt Kantone, die brauchen überhaupt keine Baubewilligung mehr, ausser es werde auf historischen Gebäuden gebaut. Und ich denke, das ist auch wichtig, um Kosten zu senken. Und als Drittes möchte ich noch einmal daran erinnern, dass wir ja letztes Herbst eine dringliche Resolution der SP verabschiedet hatten, durch die man den Strompreis einfrieren wollte. Wir bezahlen ja heute alle seit dem 1. Januar 0,6 Rappen in einen Fonds. Diese 0,6 Rappen bezahlen wir in unserem Fall der Groupe E. Sie ihrerseits bezahlt sie wieder an die Eidgenossenschaft. Das gibt dann die 320 Mio. Franken, wovon 5%, das heisst 16 Mio. Franken, für die Photovoltaik sind und das ist ja der springende Punkt, welcher nun mit dieser Motion erreicht werden sollte: Dass der Bund – und Sie wissen, dass auf eidgenössischer Ebene durch die Intervention von Jacques Bourgeois ebenfalls etwas am Laufen ist – diese 5% erhöht. Wollen wir diese 5% erhöhen?

Ich bitte Sie, sowohl die Motion als auch das Dekret zu unterstützen.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical est partagé et personnellement, je ne suis pas d'avis qu'il faille soutenir cette motion urgente et ceci contre l'avis du Conseil d'Etat. Cette motion urgente, même si d'un premier abord elle peut partir d'un bon sentiment, elle est flatteuse dans l'esprit idéologique de tout un chacun, mais elle est trompeuse sur la réalité des faits. Les motionnaires veulent intervenir au niveau fédéral et plus particulièrement dans la loi fédérale sur l'énergie du 26 juin 1988 sur la RPC dans sa partie «rétribution du courant injecté à prix coûtant». Dans cette RPC, ils veulent intervenir dans la petite partie de production de courant photovoltaïque. Là, il faut dire non. Je vous rappelle que je travaille dans le monde de l'énergie et je suis également soucieux des aspects écologiques et financiers, mais des aspects raisonnables.

Dans le mot «écologique», il y a le mot «éco», là je suis d'accord, mais il y a aussi le mot «logique», là je ne suis pas d'accord avec la vue proposée. La RPC est une action «éco» et «logique» pour les énergies vertes telles que l'hydraulique, l'éolien, le bois, la biomasse, le solaire thermique et d'autres encore, mais pas pour le solaire photovoltaïque. Les conditions-cadre de la loi fédérale existante sont financées par une taxe, taxe perçue sur le réseau national de transport de l'électricité. Cette taxe actuellement perçue est de 0,45 ct/kWh consommé et ceci par l'ensemble des consommateurs, soit toutes et tous. C'est le citoyen qui paie sur sa propre consommation ménagère, c'est aussi le citoyen qui paie avec la consommation des industries, qui inévitablement reportent la hausse sur les produits qu'il consomme, et c'est toujours le citoyen qui paie

avec la consommation des services. C'est une augmentation supplémentaire programmée qui va se rajouter finalement à cette taxe aux consommateurs qui s'élève déjà actuellement et annuellement à 320 millions de francs. Du côté écologique, les experts en la matière ne se sont pas encore mis d'accord pour savoir si le bilan général écologique concernant les panneaux solaires photovoltaïques est positif, négatif ou neutre sur ces installations. En cherchant radicalement la position médiane, on ne devrait pas être très loin de la position zéro.

Pour quelles raisons voudrions-nous voir la montagne accoucher d'une souris? Pour quelles raisons voulons-nous taxer en plus des 320 millions annuels le portemonnaie du consommateur pour augmenter des subsides et enfin obtenir un résultat «éco» de zéro, et pas «logique» du tout du côté financier? Pas «logique», parce que le décret qui nous est proposé veut faire passer de 5 à 10% au maximum la subvention pour couvrir les coûts non couverts qui dépassent les 50 ct/kWh. Quand on sait que le kWh moyen coûte environ 25 ct au consommateur, je ne suis pas sûr que les propriétaires ou leurs mandataires qui ont déposé les 5426 demandes soient conscients du réel résultat financier avec ces installations photovoltaïques. J'ai eu personnellement un grand nombre de demandes de clients – et futurs clients j'espère – pour des installations solaires, solaires thermiques, l'automne passé lorsque le prix du mazout est monté à plus de 1,4 franc. Ces écologistes en herbe sont partis d'une bonne intention, on veut économiser de l'argent, et tout d'un coup le prix du mazout est retombé et on n'entend plus parler de la suite de leurs dossiers, pourtant pour des installations solaires thermiques où les rendements financiers peinent à voir le jour. Des aides financières ciblées sont en cours de préparation. Je pense notamment à celles qui visent l'économie d'énergie en travaillant particulièrement sur l'enveloppe des bâtiments, où avec le même argent on obtient une baisse de la consommation énergétique substantielle et non une augmentation de la production énergétique écologiquement moyenâgeuse.

Pour conclure, je dirais simplement ceci. Ne soyons pas moyenâgeux avec des moyens modernes, gardons cet argent pour d'autres subventionnements écologiques beaucoup mieux ciblés et refusons cette motion.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Als Mitmotionärin und im Namen der Schweizerischen Volkspartei, unserer Fraktion, nehme ich Stellung zur vorliegenden dringlichen Motion. Es freut mich, dass der Staatsrat diese dringliche Motion unterstützt. Herzlichen Dank.

Erneuerbare Energien, Schlüsseltechnologien des 21. Jahrhunderts, müssen so gut als möglich gefördert werden, sonst wird die zunehmende Motivation der Umstellung und des Umdenkens im Keim ersticken. Der angestrebte Investitionsboom für photovoltaische Energieerzeugung ist zu unterstützen. Folglich sollte der Kanton Freiburg ein grosses Interesse haben, dass das neue Fördersystem für grünen Strom seine Wirkung zeigen kann und nicht zum Bremsklotz wird. Mit dem Vorschlag des Staatsrates für eine Verdoppelung des Förderanteils für Photovoltaik-Anlagen können wir gleichzeitig etwas für Arbeitsplätze und fürs Klima

tun. Aus diesem Grund sollte auch die Freisinnige Partei als wirtschaftsfreundliche Partei ein Interesse daran haben.

Ich bitte Sie auch im Namen der SVP-Fraktion, diese dringliche Motion und das vom Staatsrat vorgeschlagene Dekret für eine Änderung des Energiegesetzes des Bundes zu unterstützen.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Les députés Moritz Boschung et Katharina Thalmann-Bolz demandent une intervention urgente du canton de Fribourg auprès de la Confédération par l'intermédiaire d'une initiative cantonale afin d'assurer une réponse positive aux différents projets d'énergie renouvelable et notamment les énergies solaires photovoltaïques dans le cadre du programme Swissgrid concernant la rétribution du courant injecté à prix coûtant.

Les deux motionnaires ont raison. L'Office fédéral de l'énergie a annoncé le 2 février dernier que les fonds disponibles pour 2009 étaient déjà réservés et qu'aucun nouveau projet ne pourra être accepté cette année. Le programme mis en place au niveau national et géré par l'entreprise ou l'institution Swissgrid est ainsi dépassé par son succès, en particulier pour ce qui concerne les projets solaires photovoltaïques.

A ce titre, je peux directement répondre à M. le Député Thévoz. Pour le canton de Fribourg, seuls 95 projets ont été acceptés sur quelques 255 dossiers déposés. De ce fait, 160 projets se trouvent aujourd'hui sur une liste d'attente.

S'il est admis que le coût du kWh produit à ce jour par cette technologie est environ huit fois supérieur au prix du marché, il n'en demeure pas moins que le potentiel de développement est très important. A titre d'exemple, en couvrant les toitures bien orientées, il serait possible de couvrir le tiers des besoins en électricité du canton. Concernant les coûts, il faut quand même aussi relever que les prix du photovoltaïque devraient être réduits de 30% environ d'ici deux à trois ans grâce aux avancées technologiques et à l'accroissement du marché. Une baisse qui dépassera les 50% dans les sept à huit ans selon les spécialistes ou les estimations des spécialistes de l'EPFL. D'ailleurs, le directeur du laboratoire d'énergie solaire de l'EPFL imagine même qu'il pourrait descendre jusqu'à une douzaine de centimes en 2030.

On peut très bien comprendre la volonté du législateur fédéral d'avoir voulu privilégier les installations utilisant les énergies renouvelables économiquement les plus rentables. Par contre, la part destinée à la promotion du photovoltaïque nous paraît insuffisante. En effet, de la somme maximale de 320 millions de francs perçus sur le réseau national, seul 5% de ce montant, soit au maximum 16 millions de francs, sont affectés à la promotion du solaire photovoltaïque. Comme l'a relevé le conseiller national Jacques Bourgeois dans son initiative parlementaire visant le même but que la présente motion, notre pays connaît un certain retard dans ce domaine par rapport à nos voisins et il ne serait pas judicieux de l'accroître. Si le Conseil d'Etat est d'avis que le niveau maximum de la taxe, fixé à 0,6 ct/kWh par le droit fédéral, ne doit pas être relevé afin de ne pas charger de manière exagérée le consumma-

teur et l'énergie en ces temps de crise, il estime que la part de 5% attribuée au photovoltaïque pourrait être doublée sans que cela ne mette en péril l'ensemble du programme national, respectivement le développement des autres ressources énergétiques. Je dois dire que pour les autres parts pour l'hydraulique, pour la biomasse, il y a encore une certaine marge. Même si l'on augmente la part du photovoltaïque, il n'y a pas de raison pour évincer d'autres projets, d'autres énergies, qui sont plus efficaces.

Compte tenu du caractère urgent de la motion, le Conseil d'Etat propose que le Grand Conseil se prononce également sur la proposition relative au contenu de l'initiative cantonale spécifiant la modification des niveaux de la taxe attribuée à l'énergie photovoltaïque. Il s'agit d'une approche très pragmatique du Conseil d'Etat dans l'intérêt de la chose, même si, et là je dois vraiment revenir aux paroles de M. Morand, c'est un instrument qui n'est pas très efficace. Cette motion pourra néanmoins appuyer l'initiative parlementaire du Conseiller national fribourgeois Bourgeois. J'aimerais aussi souligner vis-à-vis des membres du groupe radical que c'est leur éminent représentant qui fait une politique vraiment fantastique au niveau fédéral, parce que c'était aussi M. Bourgeois qui avait fait en sorte que le budget pour les contributions globales en 2009 ait été relevé de 86 millions de francs. M. Bourgeois vise une politique très claire dans ce contexte et j'aimerais encourager les membres du groupe radical-libéral à suivre M. Bourgeois aussi dans ce contexte. J'aimerais remercier également le Bureau du Grand Conseil et le Secrétariat général pour leur souplesse dans le traitement de cette affaire. Si vous acceptez la motion urgente, le décret pourra donc être directement décidé aujourd'hui.

Je dois encore, pour terminer, donner une réponse à M. Thévoz, qui avait dit qu'on ne devait pas passer la facture plus haut, mais qu'il fallait agir au niveau cantonal. Là, je peux vous dire que, dans le contexte de la stratégie du Conseil d'Etat, on vise des mesures dans ce contexte-là et nous sommes en train d'analyser actuellement des possibilités: comment le canton de Fribourg pourra-t-il idéalement profiter de ces 100 millions de francs de la Confédération, qui les a ajoutés en dernière minute au budget 2009? C'est une piste que l'on explore actuellement et le Conseil d'Etat nous donnera des réponses très prochainement. Avec ces quelques remarques, je vous prie au nom du Conseil d'Etat de soutenir la motion et de voter oui.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 77 voix contre 9. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche

(LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Kolly (SC, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Projet de décret N° 124
portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'énergie/rétribution à prix coûtant du courant injecté)¹**

Entrée en matière

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Wie in der Diskussion um die Motion angetönt wurde, geht es hier jetzt darum, den effektiven Erlass, den wir an den Bundesrat, an die Bundesbehörden weiterleiten können, zu behandeln und zu diskutieren. Wir schlagen vor, den Artikel 7a entsprechend anzupassen und hier den Anteil der Photovoltaik entsprechend von 5% auf 10% zu erhöhen. In diesem Sinne bitte ich Sie, diesem Dekret zuzustimmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

¹ Décret pp. 335ss.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 2. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 75.*

Ont voté non:

Hunziker (VE, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 8.*

**Rapport N° 113
sur le postulat N° 312.06 Christine Bulliard/
Jacques Bourgeois concernant les conséquences et
mesures face à l'évolution démographique²**

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). C'est avec grand intérêt que j'ai fait lecture du rapport 113 concernant les conséquences et les mesures face à l'évolution démographique. C'est avec satisfaction que je constate que le Conseil d'Etat partage nos soucis et présente

² Texte du rapport pp. 279ss.